

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2008

CONTRATS DE PARTENARIAT - (n° 779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. Goasguen, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 5

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer respectivement aux mots :

« prévues » et « prévue »,

les mots :

« mentionnées » et « mentionnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.